

Un exemple :

CONTEXTE (réel) :

L'AG, sur proposition du CA, approuve le budget Dégâts 2013/2014 arrêté à : 3.706.000 €
Pour équilibrer ce compte, la recette attendue des bracelets SAI hors parcs et de la contribution des territoires, est budgétée à : 1.992.000 €

HYPOTHÈSE :

Imaginons un "massif sanglier" dont les statistiques, sur ces 3 dernières années, montrent qu'en moyenne, il est responsable de 0,80% des dégâts sangliers du département.

Or, avec les nouvelles modalités proposées dans la résolution n° 4, les massifs doivent assumer leurs dégâts, a fortiori leurs dégâts sangliers ; c'est la notion de responsabilisation.

Pour "payer" ses dégâts SAI, ce massif devra donc contribuer, en additionnant la recette des bracelets SAI et la contribution des territoires, à hauteur de :

$$1.992.000 \text{ €} \times 0,80\% = 15.936 \text{ €}$$

Supposons que ce massif se compose de X Sociétés qui représentent, au total, 1.200 Ha boisés + 3.000 Ha de plaine en plans de chasse, et dont l'attribution initiale totale SAI = 110

Pour mémoire : les Ha recalculés de ce massif sont de : $1.200 + (3.000 \div 10) = 1.500$

Pour ce massif, la recette totale des bracelets SAI en 1^{ère} attribution est, selon le cas retenu, de :

	Choix n° 1	Choix n° 2
110 bracelets ×	50 € = 5.500 €	30 € = 3.300 €

Pour ce massif, la recette totale attendue de la participation des territoires est, selon le cas retenu de :

Choix n° 1	Choix n° 2
15.936 € - 5.500 € = 10.436 €	15.936 € - 3.300 € = 12.636 €

Pour ce massif, la contribution €/Ha est, selon le choix retenu, de :

Choix n° 1	Choix n° 2
10.436 € ÷ 1.500 Ha = 6,96 €/Ha	12.636 € ÷ 1.500 Ha = 8,42 €/Ha

Imaginons désormais que votre Société, à l'intérieur de ce massif ait ces caractéristiques :

350 Ha de bois + 120 Ha de plaine en plan de chasse ; 30 SAI en 1^{ère} attribution

Pour mémoire : les Ha recalculés de cette Société sont de : $350 + (120 \div 10) = 362$

Cette Société va payer :

	Choix n° 1	Choix n° 2
Bracelets SAI	30 × 50 € = 1.500,00 €	30 × 30 € = 900,00 €
Participation du territoire	362 × 6,96 €/Ha = 2.519,52 €	362 × 8,42 €/Ha = 3.048,04 €
TOTAL	4.019,52 €	3.948,04 €

À la suite, après qu'elle les a demandés, imaginons par exemple que cette Société obtienne en tout 6 sangliers lors des réattributions de décembre et janvier.

Sa facture de réattribution devrait se monter, selon le cas :

	Choix n° 1	Choix n° 2
6 bracelets ×	50 € = 300 €	30 € = 180 €

ET ce montant sera déduit de la "contribution du territoire" appelée pour la saison 2014/2015